

notice écrite plutôt en vue de grouper autour de ces ruines tous les souvenirs qui s'y rattachent, que de les étudier sous le rapport architectural, ne me permet pas de disserter longuement et de produire ici tous les arguments qui peuvent militer en faveur de mon opinion. Je me retranche donc dans un seul ordre d'idées.

Rien ne prouve d'abord que cette tour ait fait partie d'un système quelconque de fortification. Des meurtrières percées beaucoup plus bas que les créneaux d'une espèce d'avant-cour qui en défendait l'entrée et se trouvant placées depuis dans les appartements les plus intimes du château, témoigneraient au contraire de son isolement. Son heureuse position sur une espèce de poype naturelle lui découvrait les plus vastes horizons. Sa hauteur était mesurée par sept cordons de pierres en saillie, comprenant chacun un nombre égal d'assises jaunes et blanches. Deux de ces cordons existent encore aujourd'hui dont la hauteur totale est de dix-sept mètres ; ainsi cette tour, lorsqu'elle était intacte, devait s'élever, y compris le donjon, à soixante ou soixante-deux mètres environ.

Il est ensuite à remarquer qu'elle a la plus grande analogie, quant à sa position, à sa structure, à la disposition alternée de ses appareils de pierres de couleurs différentes, avec ces tours romaines isolées décrites par Montfaucon (1), sur l'utilité pratique desquelles on n'est pas d'accord, mais qu'ordinairement on considère comme des phares ou tours d'observation. On dirait même qu'elle a été copiée servilement sur l'une d'elles.

C'est à n'en pas douter dans un but analogue qu'elle avait été ainsi élevée ; mais quel pouvait donc être ce but ?

Je suis porté à croire qu'elle avait été bâtie pour la sûreté du péage de Trévoux, l'un des plus importants de la Saône et qui se levait déjà au X^e ou au XI^e siècle. Une charte publiée par Guichenon (2) nous apprend en effet que les sires de Villars, dont

(1) Supplément à l'*Antiquité expliquée*, t. iv, liv. vi, ch. iv, p. 134 et ch. vii, p. 146.

(2) *Hist. de Bresse et du Bugey : Preuves*, p. 248.